

CERTIFICAT SAVOIR NAGER EN SECURITE
préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques
dans le cadre scolaire ou en Accueil Collectif de Mineurs

ARRETE ET DECRET DU 28/02/2022. Code du sport : I322-2, R322-7, A322-3-1 à 3

Le « savoir-nager » en sécurité correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

Il est défini comme suit :

- parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes
- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière
- se déplacer sur une distance de 3 m 50 en direction d'un obstacle
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1 m 50
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 mètres ; au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale
- se déplacer sur le dos sur une distance de 20 mètres
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ
- s'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable

Formulaire-type permettant d'attester de la réalisation des épreuves précitées :

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Titulaire du diplôme Diplôme n°

Obtenu le :

Atteste que le mineur (Nom, Prénom) :

Né(e) le :

a réussi le test :

☐ **AVEC BRASSIERE**

☐ **SANS BRASSIERE**

Fait le : à :

Cachet et signature

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Il doit être distingué des activités proprement dites de natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième).

programmes d'enseignement. Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième). Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école.

Le parcours doit être réalisé en **continuité**, sans reprise d'appuis au bord du bassin et **sans lunettes**. L'existence n'est pas celle d'une nage codifiée mais d'un trajet moteur avec coordination bras/lambes et allongement du corps sur l'eau.

PARCOURS DE COMPETENCES

50 m de distance composés de 16 tâches à réaliser en continu, sans reprise d'appuis au bord du bassin, sans aide à la flottaison et sans limite de temps.

Chute arrière du bord de la piscine			Déplacement sur 3,5 m			Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle			Déplacement sur le ventre sur 20 m au cours duquel on intègre un surplace vertical de 15 secondes au signal sonore	  		Demi-tour et passage d'une position ventrale à une position dorsale			Déplacement sur le dos sur 20 m dans lequel on intègre au signal sonore un surplace horizontal dorsal pendant 15 secondes puis passage en ventral avant l'immersion	  		Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle en position ventrale			Déplacement sur 3,5 m			Ancre à un élément fixe et stable	
--	---	--	--------------------------	---	--	--	---	--	---	---	--	--	---	--	---	---	--	---	---	--	--------------------------	---	--	--	--

PRÉCONISATIONS pour la mise en œuvre du test

Parcours à réaliser si possible sur une largeur équivalente à deux lignes d'eau et éloigné du bord.

0 m	3,5 m	5 m	25 m	45 m	46,5 m	50 m	
	Obstacle	Début des 20 m en ventral	Repère sonore pour équilibre	Démi-tour, passage en position dorsale et retour	Début des 20 m dorsal	Repère sonore pour équilibre	Obstacle
L'entrée se fait depuis le bord du bassin à l'eau en laissant tomber en arrière.	L'obstacle est un tapis plus ou moins épais (visuel et sécuritaire) sur une largeur de ligne d'eau.	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre ventral. Un repère sonore indiquera le moment du surplace vertical effectué la tête hors de l'eau, le corps orienté de manière verticale (actions possibles des bras et des jambes).	Demi-tour sans reprise d'appuis et passage du ventre sur le dos (passage ventre dos possible directement).	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre dorsal. Un repère sonore indiquera le moment du surplace horizontal qui se fera avec une tolérance de flottaison et de mouvement. Nouveau passage du dos sur le ventre au signal de l'adulte.	L'obstacle est un tapis plus ou moins épais (visuel et sécuritaire) sur une largeur de ligne d'eau.	Déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec action des bras et/ou des jambes.	Arrêt et fixation dans l'eau sur une ligne sécurisée.